

Vendredi 23 novembre 2018



PRIÈRE

DIX HEURES

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* SCHULER

(N° 4) — *Loi sur les projets de construction dans le secteur public (appels d'offres)/The Public Sector Construction Projects (Tendering) Act*

M. SWAN

(N° 201) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie (lignes directrices en matière de dotation applicables aux foyers de soins personnels)/The Health Services Insurance Amendment Act (Personal Care Home Staffing Guidelines)*

M. WIEBE

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (faible effectif des classes)/The Public Schools Amendment Act (Small Classes for K to 3)*

M. WIEBE

(N° 203) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (politique sur l'anaphylaxie)/The Public Schools Amendment Act (Anaphylaxis Policy)*

M. LAMONT

(N° 204) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections/The Election Financing Amendment Act*

M. GRAYDON

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire (abolition de l'heure avancée)/The Official Time Amendment Act (Daylight Saving Time Abolished)*

M. MARTIN

(N° 206) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. LAGIMODIERE

(N° 207) — *Loi sur la Journée de reconnaissance des agents de conservation du Manitoba/The Manitoba Conservation Officers Recognition Day Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALLUM
M. FLETCHER
M. GERRARD
M. LINDSEY
M. SWAN
M. WIEBE

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (troisième jour)

Sur la motion de M^{me} SMITH (Southdale)

Que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarante et unième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M. KINEW

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial :

- a) ait refusé d'investir pour mettre des ressources en matière de lutte contre les dépendances, comme ajouter des lits consacrés à la désintoxication ou au traitement d'injection sécuritaires, à la disposition des familles qui souffrent des effets de la crise des méthamphétamines qui touche Winnipeg, Brandon et d'autres régions du Manitoba tandis qu'il dépense des centaines de milliers de dollars pour une campagne publicitaire visant à mettre en garde contre les dangers du cannabis et ce, en l'absence d'une campagne parallèle à l'égard de la méthamphétamine;
- b) ait continué de miner les services de soins de santé de première ligne dont dépendent les familles et les aînés de la province en procédant à la fermeture de salles d'urgence et de centres de soins d'urgence, à l'abolition des services d'obstétrique à Flin Flon, à l'élimination des services externes de physiothérapie et d'ergothérapie ainsi qu'à la suppression de l'assurance couvrant les appareils contre l'apnée du sommeil tout en menaçant d'imposer d'autres coupes à des services importants tels ceux offerts par la Société Action cancer;
- c) ait exposé le système de soins de santé à un risque accru alors qu'il a refusé de venir en aide aux infirmiers et qu'il a plutôt poussé ces derniers et les autres travailleurs des soins de santé de première ligne au bord de la fatigue chronique et de l'épuisement à cause de la stratégie de son premier ministre qui cherche à effectuer des coupes et à consolider le système de santé;
- d) ait continué de s'en prendre aux soins de santé destinés aux femmes au Manitoba en refusant de fournir un véritable accès aux services de santé en matière de reproduction telle la pilule abortive pour les Manitobaines de tout âge, en fermant le Mature Women's Health Centre et en éliminant les services de soutien à l'allaitement et le programme de sage-femme;
- e) ait ignoré les besoins des aînés vulnérables et qu'il n'ait pas ajouté, cette année non plus, un seul lit dans un foyer de soins personnel;
- f) ait réduit le soutien aux médicaments essentiels offert par l'entremise du Programme d'aide à l'achat de médicaments spéciaux pour les personnes atteintes du diabète, de la fibrose kystique et d'autres maladies débilitantes tout en ne faisant aucun effort pour appuyer la création d'un véritable Régime d'assurance-médicaments public et universel;
- g) n'ait pas reconnu que les coupes effectuées par son premier ministre ont allongé les temps d'attente pour les chirurgies de la hanche, du genou et de la cataracte, ces temps d'attente ayant augmenté de manière significative depuis 2016;
- h) n'ait pas appliqué une approche qui tienne compte du genre dans ses politiques ni aidé à améliorer la représentation des femmes dans la société;
- i) n'ait pas respecté le message clairement énoncé par les scientifiques du climat puisqu'il n'a présenté aucune stratégie ni initiative de lutte contre le changement climatique et le réchauffement planétaire, qu'il n'a proposé aucune protection réelle pour les lacs et les rivières, particulièrement le lac Winnipeg, qu'il n'a offert aucune aide visant à faciliter l'accès aux options écologiques pour les Manitobains à faibles et moyens revenus en plus de ne pas mettre fin aux subventions accordées aux grands pollueurs des industries pétrolière et gazière;

- j) ait continué de chercher des conflits avec les municipalités, notamment la ville de Winnipeg, étant donné qu'il refuse de collaborer ou de coopérer avec elle et qu'il a décidé unilatéralement d'effectuer des coupes telles l'abolition du Programme d'amélioration des routes et des ponts municipaux et l'imposition de coupes massives dans le budget d'infrastructure et ce, tout en gelant les budgets consacrés au transport en commun et en mettant un terme aux partenariats historiques qui visent à appuyer ce type de transport;
- k) n'ait pas présenté de stratégie d'emploi visant à faire face aux défis auxquels est confrontée la province alors que le taux de chômage au Manitoba continue d'augmenter, qu'un gel inconstitutionnel des salaires est imposé, que des emplois de première ligne dans le secteur public sont éliminés et que des entreprises du secteur privé déplacent des emplois bien rémunérés hors de la province, y compris aux États-Unis;
- l) ait ignoré les besoins des Manitobains des régions rurales et du Nord qui attendent de voir une stratégie économique qui permettrait de maintenir l'éducation à des coûts abordables et accessibles en éliminant d'importants programmes comme le Programme de transport des malades du Nord;
- m) n'ait pas su, cette année non plus, à mettre de l'avant une stratégie globale pour la réduction de la pauvreté qui permettrait aux familles et aux enfants de se sortir du cycle de la pauvreté et qu'il ait plutôt décidé de s'en prendre aux plus vulnérables de la société en diminuant l'Allocation pour le loyer et en gelant le salaire minimum pendant deux ans alors qu'il attribue des contrats de plusieurs millions de dollars à des consultants aux honoraires exorbitants au lieu d'écouter les familles ordinaires et les travailleurs de première ligne;
- n) ait éliminé l'obligation d'avoir un faible effectif dans les classes pour jeunes apprenants, qu'il n'ait pas su financer adéquatement ni créer un système public de garderies réellement abordable et de haute qualité et qu'il ait refusé de financer au taux de la croissance économique l'éducation de la maternelle à la 12^e année alors même qu'il entreprend un examen qui pavera la voie à d'autres coupes;
- o) ait continué d'augmenter les frais de scolarité pour les études postsecondaires, en particulier dans les collèges, où il a éliminé des places d'apprentissage, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour les familles ordinaires de recevoir l'éducation et la formation dont elles ont besoin pour obtenir de bons emplois près de chez elles, et qu'il a mis fin au remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité, lequel permettait de rendre les études universitaires et collégiales plus abordables;
- p) soit allé de l'avant avec un plan visant la privatisation du service Ambulance aériennes Lifeflight malgré le fait que les médecins de première ligne l'aient mis en garde contre les graves conséquences de ce plan;
- q) ait éliminé l'assurance-maladie pour les étudiants internationaux tout en exigeant de nouveaux frais de 500 \$ pour les personnes qui désirent accéder au Programme des candidats du Manitoba;
- r) continue à ne pas s'engager à construire de nouveaux logements sociaux ou abordables ou à mettre en œuvre une stratégie provinciale de logement bien qu'il ait promis de le faire à de nombreuses reprises, alors qu'il a vendu des logements abordables ou a éliminé l'obligation de prévoir des logements abordables dans le cadre de projets;
- s) n'ait pas su consulter sérieusement les Autochtones et leurs représentants, qu'il ait fait des commentaires qui sont offensants et qui sèment la discorde à l'égard des groupes autochtones et qu'il ait ignoré la voie de réconciliation établie dans la *Loi sur la réconciliation*, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*;

- t) n'ait pas tenu sa promesse de mener de vraies réformes au profit des familles du Manitoba après avoir réduit le financement octroyé aux programmes de justice réparatrice alors qu'il a sabré les services, notamment le Service de réconciliation familiale, qui aident les familles à affronter les procédures juridiques difficiles, alors que le crime continue à augmenter à Winnipeg;
- u) n'ait pas pris d'engagements clairs en vue d'investir dans des services de soins de santé nécessaires à Brandon ou dans la région de Westman;
- v) ait continué à préparer le terrain pour la privatisation d'Hydro-Manitoba alors qu'il refuse de maintenir les tarifs à un niveau abordable pour les familles ordinaires manitobaines;
- w) n'ait présenté aucune stratégie visant à maintenir les tarifs pour téléphones cellulaires à des niveaux abordables pour les familles ordinaires alors qu'il encourage les fusions au sein des grandes entreprises de télécommunications;
- x) n'ait pas condamné l'approche du gouvernement fédéral visant à faire face aux changements climatiques, laquelle permet aux plus gros pollueurs au charbon en Saskatchewan de se soustraire à la tarification de la pollution alors que le gouvernement fédéral fait des coupes dans les transferts en matière de santé;
- y) n'ait pas mis en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du commissaire au conflits d'intérêts;
- z) ait nui aux jeunes agriculteurs en apportant des modifications au Programme de location de terres domaniales agricoles, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour les petites fermes familiales de la province d'accéder à des terres domaniales,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres manquements, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M. Lamont

Il est proposé que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa z), de ce qui suit :

- aa) ne se soit pas engagé à cesser d'exiger des droits exorbitants à Hydro-Manitoba, lesquels font grimper son niveau d'endettement et l'empêchent de rétablir sa santé financière;
- bb) ne se soit pas engagé à redresser les recettes publiques ni à élaborer un plan crédible visant à équilibrer le budget en fonction de la croissance et des investissements plutôt que des compressions;
- cc) ne se soit pas engagé à relever les normes en matière d'éthique, d'intégrité et de conflit d'intérêts;
- dd) ne se soit pas engagé à investir dans la prévention afin d'aider les Manitobains à demeurer autonomes et en santé;
- ee) ne se soit pas engagé à mettre en place une stratégie de lutte contre les dépendances visant à résoudre la crise des méthamphétamines et des opioïdes;

- ff) ne se soit pas engagé à acheter localement et à cesser d'embaucher des consultants de l'extérieur de la province;
- gg) ne se soit pas engagé à ne pas démanteler les divisions scolaires du Manitoba ni à préserver la contribution des collectivités au système d'éducation;
- hh) ne se soit pas engagé à rétablir le Bureau de l'éducation française;
- ii) n'ait pas réglé le problème des sites contaminés dans les quartiers de Saint-Boniface et de Weston à Winnipeg après avoir caché des rapports pendant plusieurs années;
- jj) ne se soit pas engagé à revenir sur les décisions suivantes : l'élimination des équipes de soins de santé axées sur la collaboration, la création d'une entité bureaucratique du gouvernement nommée « Soins communs » entraînant l'augmentation du nombre de postes de cadres supérieurs dans le domaine de la santé;
- kk) ne se soit pas engagé à améliorer les conditions liées aux logements supervisés, à la vie autonome ainsi qu'aux centres de soins palliatifs et personnels ni à revenir sur la décision d'augmenter les frais relatifs aux programmes de soins de santé pour les aînés;
- ll) ne se soit pas engagé à tenir compte des commentaires émis par la communauté et les employés ni à obtenir des résultats fondés sur la preuve dans le cadre des changements à apporter aux soins de santé et à faire en sorte que les pompes à insuline et les appareils auditifs soient couverts par le régime d'assurance-maladie;
- mm) ne se soit pas engagé à mettre fin à la récupération des allocations spéciales offertes à l'égard des enfants placés sous la garde des services à l'enfant et à la famille, particulièrement ceux qui sont placés auprès de familles dont les services ne sont pas rémunérés;
- nn) ne se soit pas engagé à reconnaître le rôle des producteurs agricoles et à les appuyer pour réduire l'empreinte carbone du Manitoba;
- oo) ne se soit pas engagé à moderniser les systèmes technologiques désuets utilisés par les ministères provinciaux;
- pp) ne se soit pas engagé à revenir sur sa décision de fermer des établissements de soins de santé telles la clinique de soins primaires Corydon et des stations de services médicaux d'urgence;
- qq) ne se soit pas engagé à tenir sa promesse annoncée dans le budget provincial de 2017 qui consistait à élaborer une stratégie de réduction de la pauvreté avant la fin de 2017;
- rr) ne se soit pas engagé à faire face aux besoins urgents des Premières nations en matière de logement ni à élaborer des protocoles de gestion des urgences pour les collectivités nordiques ou éloignées;
- ss) ne se soit pas engagé à mettre en œuvre, de concert avec les Premières nations et les Métis du Manitoba, une stratégie visant à améliorer l'alimentation et à réduire le diabète dans la province;

- tt) ne se soit pas engagé à élaborer des stratégies en vue de travailler avec le gouvernement fédéral pour veiller à ce que toutes les collectivités des Premières nations aient un accès accru à de meilleurs services, y compris des postes de soins infirmiers, des soins de santé, de l'eau courante potable, une connexion téléphonique et Internet, des enseignants ainsi que des transports routiers et aériens;
- uu) ne se soit pas engagé à respecter les promesses énoncées dans le discours du trône de 2016 portant sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie provinciale en matière de logement, la mise en place d'un cadre d'autoréglementation pour les paramédicaux de la province, la modernisation des lois en matière de conflits d'intérêts et la prise en considération de la recommandation d'Objectif Nord voulant que le cadre de travail sur l'obligation de consulter les collectivités autochtones soit publié et modernisé;
- vv) ne se soit pas engagé à tenir ses promesses électorales voulant qu'il augmente le crédit d'impôt personnel au niveau de la moyenne nationale, qu'il accélère l'ajout de 1 200 lits dans des foyers de soins personnels, qu'il ouvre une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux, qu'il élabore une stratégie pour les maladies mentales et les dépendances et qu'il travaille de manière positive et respectueuse avec les collectivités et les peuples autochtones;
- ww) ne se soit pas engagé à mettre en place une certification environnementale pour la pêche dans les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis ni à garantir la pêche durable du doré jaune, du doré noir, du grand corégone, du cisco et de la perche dans ces lacs;
- xx) ne se soit pas engagé à veiller à la mise en place de stratégies complètes destinées à toutes les collectivités des Premières nations et visant la prévention des incendies et la protection des collectivités contre celles-ci, y compris l'aménagement de coupe-feux où cela est nécessaire;
- yy) n'ait pas su accorder la priorité aux mesures visant à contrer les difficultés d'apprentissage et à favoriser la réussite des enfants de la maternelle à la 12^e année;
- zz) n'ait pas su collaborer avec la ville de Winnipeg pour mettre en œuvre un processus accéléré visant à mettre fin au rejet des eaux usées dans les rivières Rouge et Assiniboine afin d'améliorer la santé du lac Winnipeg.

(M. TEITSMA — 15 minutes)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* WHARTON

(N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur les municipalités (exigences accrues à l'égard des codes de conduite visant les conseillers)/The Municipal Amendment Act (Strengthening Codes of Conduct for Council Members)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

M. le *ministre* CULLEN

(N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (taxe de responsabilité sociale en matière de cannabis)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Cannabis Social Responsibility Fee)*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LUNDI

M. FLETCHER

(N° 208) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 209) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 210) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 211) — *Loi sur la désignation du cimetière Brookside/The Brookside Cemetery Recognition Act*

M. FLETCHER

(N° 212) — *Loi sur le don de la vie (modification de la Loi sur les dons de tissus humains)/The Gift of Life Act (Human Tissue Gift Act Amended)*

M. FLETCHER

(N° 213) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des élections (limites applicables aux dons)/The Election Financing Amendment Act (Contribution Limits)*

M. FLETCHER

(N° 214) — *Loi modifiant la Loi sur les circonscriptions électorales/The Electoral Divisions Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 215) — *Loi modifiant la Loi sur la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba/The Efficiency Manitoba Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 216) — *Loi sur les conflits d'intérêts/The Conflict of Interest Act*

M. LINDSEY

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur L'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*

M. FLETCHER

(N° 218) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. LINDSEY — Services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital

1. Attendu :

que le budget de l'Office régional de la santé du Nord a été réduit de plus de 6 millions de dollars, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour le Nord de maintenir en poste ses médecins;

que le premier ministre a sabré des budgets et a annulé des projets dans les collectivités du Nord, ce qui fait en sorte qu'il est plus difficile pour les familles de recevoir les soins de santé primaires dont elles ont besoin;

que même si les services sont déjà utilisés au maximum dans le Nord, le premier ministre oblige maintenant les familles et les aînés à se déplacer plus loin pour recevoir les soins de santé dont ils ont besoin;

que l'Office régional de la santé du Nord a annoncé le 6 novembre 2018 que les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital seraient interrompus et qu'aucune discussion n'a eu lieu au sujet de la date de rétablissement possible de ces services;

que les mères de Flin Flon et des environs seront maintenant obligées de faire des déplacements d'au moins une heure et demie pour se rendre à The Pas, ce qui entraîne des risques inutiles pour les mamans et les bébés;

que les citoyens de Flin Flon se préoccupent non seulement de la santé et de la sécurité des futures mères et de leurs bébés mais également de leur niveau de stress accru sur le plan physique et financier;

que le Flin Flon General Hospital est un centre régional qui offre ses services à plusieurs communautés situées des deux côtés de la frontière entre le Manitoba et la Saskatchewan;

que l'hôpital de The Pas ne sera peut-être pas en mesure d'assurer la charge de travail accrue qu'entraîne cette décision, principalement en raison du refus du présent gouvernement provincial d'investir dans des services fort nécessaires;

que le présent gouvernement provincial ne s'est pas engagé à ce que les mères et leurs accompagnateurs qui sont obligés de se rendre à The Pas soient pris en charge par le Programme de transport des malades du Nord;

que le financement du Programme a été réduit d'au moins un million de dollars et qu'il a fallu faire d'autres économies totalisant 450 000 \$ en limitant le nombre de personnes que le programme prend en charge;

que l'accès à des soins de santé de qualité est un droit fondamental de tous les Manitobains, quel que soit l'endroit où ils habitent,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à prendre des mesures immédiates pour rétablir les services d'obstétrique du Flin Flon General Hospital et à collaborer avec le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral afin de veiller à ce que ces services continuent d'être offerts à l'échelle régionale.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le mercredi 28 novembre 2018, à 18 heures, dans la salle 254 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, y compris le rapport sur la tenue de la 41^e élection générale provinciale le 19 avril 2016;
- rapport annuel d'Élections Manitoba pour l'année se terminant le 31 décembre 2017, y compris le rapport sur la tenue d'élections partielles dans la circonscription de Point Douglas et une proposition visant la modification du déroulement du vote.

* * *

Le Comité permanent des affaires législatives se réunira le jeudi 17 janvier 2019, à 13 heures, dans la salle 255 du Palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner le rapport et les recommandations du Comité chargé de la rémunération des juges datés du 23 mai 2018.